

Les « Appels à tous » sont une compilation de réponses à une problématique particulière et reflètent l'opinion de représentants d'entreprises membres. Leur contenu n'engage d'aucune façon la responsabilité de PRÉVIBOIS et ne remplace pas l'obligation de consulter les exigences légales applicables ou les directives des fabricants d'équipements.

## Problématique

Une entreprise membre éprouve des enjeux de sécurité lors des opérations de chargement de paquets de bois sur des remorques à plate-forme, en raison du manque d'espace dans l'aire de chargement et de la coactivité dans la cour d'usine.

### QUESTION 1

**Avez-vous une procédure écrite concernant le chargement/déchargement de bois en longueur, paquets de bois, etc.**

Réponses

Entreprise	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
<b>Oui</b>	x	x		x	x			x			x		
<b>Non</b>			x			x	x		x	x		x <sup>1</sup>	x <sup>2</sup>

- 1 Entreprise L** Non car nous ne chargeons pas de bois, nous le déchargeons.
- 2 Entreprises M** Non mais impérativement que le conducteur du camion doit rester dans son camion tout le long du déchargement et un périmètre de sécurité de 60 mètres pour le pourtour de la chargeuse sur roues.

### QUESTION 2

**Comment avez-vous défini les périmètres de sécurité (zones d'exclusion) pour ces opérations en fonction de l'appareil de manutention utilisé (chariot élévateur, chargeuse sur roues, etc.) et de l'environnement où s'effectuent ces opérations (intérieur/extérieur)?**

Réponses

- Entreprise A** Nous utilisons des chargeuses sur roues  
Ils sont autorisés à se présenter pour le chargement ou le déchargement un à la fois, les autres gardent la file
- Entreprise B** Nous n'avons pas de distances d'établies, mais le camionneur doit rester près de sa cabine, ou complètement dernière la remorque, lors du mouvement de la chargeuse
- Entreprise C** Nous avons bien divisé les terrains de chargement/déchargement. Le sciage est isolé des billots. La chargeuse ne se déplace pas sur le terrain des loaders et vice-versa, à moins d'en aviser les opérateurs dans le secteur.
- Entreprise D** Selon les normes de base en vigueur, selon la CNESST, et benchmark avec d'autres usines, adaptés bien sûr à nos installations
- Entreprise E** La zone des expéditions est isolée des autres secteurs principaux facilitant les manœuvres et l'espace nécessaires
- Entreprise F** Non
- Entreprise G** Une procédure est en cours de réflexion pour améliorer le chargement. Présentement, le chargement de paquets se fait exclusivement en chargeuse. Il y a seulement 2 personnes qui sont autorisées à effectuer ces chargements et la zone est plus en retrait, mais il y a un partage de la zone avec les caristes qui approvisionnent les lignes de production.
- Entreprise H** Aucun piéton ne peut se trouver dans la zone de chargement ou déchargement pendant les manœuvres qui se font à l'intérieur

# Compilation des réponses – Appel à tous # 229

Chargement sur des remorques dans un espace restreint

## QUESTION 2 (suite)

Comment avez-vous défini les périmètres de sécurité (zones d'exclusion) pour ces opérations en fonction de l'appareil de manutention utilisé (chariot élévateur, chargeuse sur roues, etc.) et de l'environnement où s'effectuent ces opérations (intérieur/extérieur)?

### Réponses

- Entreprise I** Nous avons un manque d'espace alors il est difficile d'établir de réels périmètres de sécurité. Alors, on a informé les travailleurs des recommandations de sécurité qui sont dans le manuel du fabricant des différents appareils et on exige le respect des recommandations (par exemple : distance min. 20 pi entre piéton et chargeuse sur roues sauf si équipement de levage baissé au sol et frein enclenché, distance min 11 pi pour chariot élévateur avec mêmes consignes). Interdiction de passer derrière un appareil de manutention qui est en usage.
- Entreprise J** Nous essayons de supprimer le plus possible les zones de cohabitation piéton/chariot
- Entreprise K** Il n'y a pas de périmètre de spécifié, mais l'opérateur de loader doit être en contact constant avec le camionneur et les gens qui n'ont pas de travail à exécuter dans la cour ne sont pas tolérés
- Entreprise L** À l'intérieur, il y a des marqueurs jaunes au sol pour la zone de déchargement et pour le trajet des chariots élévateurs
- Entreprise M** Périmètre défini par le constructeur de la chargeuse sur roues

## QUESTION 3

Seriez-vous disposé à partager votre procédure (dépersonnalisée) afin de permettre aux membres confrontés à des enjeux similaires de s'en inspirer pour élaborer la leur?

### Réponses

- Entreprise A** Oui – Voir Annexe 1
- Entreprise B** –
- Entreprise C** Aucune procédure écrite
- Entreprise D** Oui (*documentation non transmise*)
- Entreprise E** Oui – Voir Annexe 2
- Entreprise F** Oui (*documentation non transmise*)
- Entreprise G** Lorsqu'elle sera produite, c'est possible, oui
- Entreprise H** Oui – Voir Annexe 3
- Entreprise I** Nous n'avons pas de procédure
- Entreprise J** Nous n'avons pas de procédure pour cette situation
- Entreprise K** Nous sommes présentement en train de modifier dans toutes nos usines, je préfère ne pas la partager pour le moment, les anciennes versions n'étant pas à jour
- Entreprise L** Non
- Entreprise M** Non

---

Récemment, la CNESST (avec la collaboration de l'ASP Via Prévention) a développé un guide de prévention sur ce sujet. Il est disponible à l'adresse suivante : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/formulaires-publications/guide-prevention-accidents-lies-au-chargement>

# Compilation des réponses – Appel à tous # 229

Chargement sur des remorques dans un espace restreint

## ANNEXE 1

### POLITIQUE ET RÈGLES DE SÉCURITÉ DANS LA COUR

Scierie XYZ Ltée, entreprise soucieuse d'améliorer la santé et la sécurité de ses employés et de ses intervenants externes, a mis en place des procédures touchant la circulation dans la cour, les livraisons, ainsi que les différents chargements effectués sur son site. Cette démarche s'intègre à la politique de santé et sécurité de l'entreprise : aucune situation, aucun état et aucun comportement dangereux pouvant mettre en danger l'intégrité physique d'une personne ne sera toléré.

Ces procédures sont primordiales afin d'atteindre les objectifs de santé et sécurité de la direction, c'est pourquoi la collaboration de tous est exigée pour la réalisation et l'application des dites procédures.

La direction s'engage à faire connaître à l'ensemble des personnes concernées (employés, sous-traitants, livreurs, camionneurs et autres) la politique, les procédures, et autres directives de circulation dans la cour, ainsi que les détails reliés aux autres activités connexes.

La sécurité en tout temps, en tout lieu et avant toute chose, afin qu'aucun accident de travail ne se produise sur nos lieux de travail.

### Règles de Sécurité

1. L'opérateur de la chargeuse assure la coordination des travaux et la sécurité de l'aire de chargement ou de déchargement. Le non-respect des mesures de sécurité doit immédiatement être transmis au superviseur de la cour.
2. Tous les camionneurs doivent porter les équipements suivants : bottes de travail, casque de sécurité et veste fluorescente.
3. Tous les camionneurs doivent respecter la limite de vitesse qui est de 20 km/h, ainsi que la signalisation déjà existante doit être respectée.
4. L'opérateur de la chargeuse ne doit pas s'approcher du camion pendant que le conducteur désarrime son chargement.
5. Tous les camionneurs qui voyagent avec une personne ou qui transportent un animal de compagnie doivent s'assurer que ces derniers demeurent à l'intérieur de la cabine en tout temps. Le camionneur qui est formateur, votre élève doit rester prêt de vous, les mêmes règles s'appliquent.
6. Si le camionneur doit monter sur la plate-forme, il doit utiliser sa propre échelle ou celle fournie sur place. Il est strictement interdit d'utiliser les fourches de la chargeuse pour y accéder.
7. Lors du chargement, le camionneur doit toujours demeurer à la vue de l'opérateur, et à une distance sécuritaire.
8. Il est interdit de monter sur la plate-forme ou sur les paquets pour les aligner pendant le chargement.
9. Le camionneur n'est en aucun cas autorisé à commencer son arrimage durant le chargement, s'il doit le faire avant la fin du chargement, il doit attendre que la chargeuse soit éloignée de la remorque et revenir à sa position initiale lorsque la chargeuse revient.
10. L'opérateur peut à la demande du camionneur, déposer la toile de protection sur la cargaison à l'aide des fourches. Le camionneur peut également déposer sa toile sur le dernier paquet à charger, qui sera par la suite déposé sur la rangée la plus haute.
11. Afin de placer la toile de sécurité sur la cargaison, le camionneur doit se rendre à l'endroit désigné et se servir du harnais fixé à la ligne de vie.
12. Les autres camionneurs doivent attendre leur tour en file indienne sur la route principale.

# Compilation des réponses – Appel à tous # 229

## Chargement sur des remorques dans un espace restreint

### Règles de Sécurité (suite)

13. Les camionneurs doivent toujours rester dans leur camion lors du déchargement de billots ou de bois en long ainsi que lors du chargement des résidus.
14. Le chargement est interdit lorsque deux camions sont stationnés côte à côte.
15. Si un camionneur ne respecte pas les règles de sécurité, l'opérateur doit interrompre le chargement et passer au camion suivant. Le travail ne reprendra qu'une fois le respect des consignes rétabli. Scierie XYZ Ltée se réserve le droit d'expulser toute personne qui refuse de se conformer aux règles de sécurité<sup>16</sup>. Tous les camionneurs qui se déplacent à l'usine de rabotage doivent annoncer leur déplacement au CB canal
16. Lorsqu'ils vont charger et aussi lorsqu'ils reviennent en direction du bureau.

Mise à jour : septembre 2025

### OBLIGATIONS DU TRAVAILLEUR

Extrait des articles 49 de la Loi sur la santé et la sécurité du travail : RLRQ, c. S-2.1, à jour au 1<sup>er</sup> février 2015

#### 5. — Obligations 49. Le travailleur doit :

- 1° prendre connaissance du programme de prévention qui lui est applicable;
- 2° prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique ou psychique;
- 3° veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique ou psychique des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de travail ou à proximité des lieux de travail;
- 4° se soumettre aux examens de santé exigés pour l'application de la présente loi et des règlements;
- 5° participer à l'identification et à l'élimination des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles sur le lieu de travail;
- 6° collaborer avec le comité de santé et de sécurité et, le cas échéant, avec le comité de chantier ainsi qu'avec toute personne chargée de l'application de la présente loi et des règlements.<sup>1979, c. 63, a. 49; 2021, c. 27, a. 138.10.</sup>

# Compilation des réponses – Appel à tous # 229

## Chargement sur des remorques dans un espace restreint

### ANNEXE 2

#### Procédure – Chargement de bois d'œuvre

1. L'opérateur de la chargeuse mobile et le préposé au chargement sont responsables de la coordination des travaux et de la sécurité sur l'aire de chargement.
2. Le conducteur du camion qui vient prendre possession d'un chargement doit d'abord se rendre au bureau des expéditions pour signaler sa présence et prendre connaissance et signer le « Rapport de vérification de poids du camion avant départ et les règlements de chargement chez XXXXXXXXXXXX ». Ensuite, il retourne à son camion et attend les instructions du préposé au chargement.
3. Seuls les conducteurs de camions sont admis dans la cour de l'usine et tout passager doit demeurer à l'intérieur de la cabine du camion.
4. Obligatoire sur le site en tout temps : dossard, casque, gants, bottes et lunettes de sécurité.
5. L'opérateur de la chargeuse mobile doit arrêter le chargement et déposer les fourches par terre et aviser la superviseure aux expéditions si :
  - a) Il ne voit pas le conducteur ;
  - b) Le conducteur ne porte pas les équipements de protection exigés ;
  - c) Un comportement semble constituer un danger pour la sécurité du conducteur ou celle des autres.
6. Interdiction de porter des culottes courtes sur le site, les pantalons longs sont exigés.
7. Interdiction de fumer sur le site de XXXXXXXXXXXX.
8. À moins d'un cas spécial approuvé par un gestionnaire de XXXXXXXXXXXX, les signaux avertisseurs de reculons « back up alarm » et gyrophares doivent être en opération sur tous les véhicules lourds et les autres véhicules servant d'outil de travail (ex. homme de cour, etc.).
9. En plus des équipements requis par le Code de sécurité routière, tout camion doit être muni des articles suivants :
  - a) Un extincteur ;
  - b) Une trousse de premiers soins ;
  - c) Une lanterne de secours (lampe de poche) et un CB.
10. Il est interdit en tout temps d'utiliser une échelle ou un escabeau sur les semi-remorques ou de monter sur le chargement après le premier étage (ex. lors de la pose de travers sur les paquets de bois lors du chargement ou pour toute autre raison).
11. On doit utiliser des travers de 8 pieds sur les paquets pour le 3<sup>e</sup> étage.
12. Pour placer les travers, utiliser une perche avec un crochet au bout.
13. En période hivernale, faire le déneigement des paquets avant le chargement.
14. Il est interdit de monter le conducteur sur le voyage avec les fourches. Il est strictement interdit de circuler, pour qui que ce soit, sur le marchepied de la chargeuse.
15. Les camions en attente maintiennent une distance sécuritaire d'au moins (30) mètres (100 pieds) du second camion.
16. Les travailleurs qui ont à circuler dans la zone de chargement doivent établir un contact visuel avec l'opérateur et attendre que celui-ci fasse signe de passer lorsque la voie est libre en déposant les fourches par terre.

# Compilation des réponses – Appel à tous # 229

## Chargement sur des remorques dans un espace restreint

17. L'opérateur s'assure que les travailleurs se tiennent à une distance sécuritaire de quinze (5) mètres (15 pieds). Il arrête de charger et dépose les fourches par terre tant que des personnes sont dans cette zone.
18. En tout temps, le conducteur avance ou recule son camion seulement sur les instructions de l'opérateur et, à l'arrêt, met son frein d'urgence.
19. Le conducteur descend toujours de la cabine de reculons en se tenant sur trois (3) points d'appui et porte ses équipements de protection individuelle.
20. L'opérateur s'assure que les paquets à manœuvrer sont droits et stables et ne risquent pas de tomber pendant l'opération.
21. L'opérateur circule avec les fourches le plus près du sol possible lorsqu'il n'y a pas de charge sur les fourches.
22. Lors du chargement, le conducteur se place du côté du camion opposé à l'opérateur et s'assure qu'il est en tout temps à la vue de l'opérateur. Si nécessaire, il doit guider l'opérateur par des gestes manuels.
23. Le conducteur place les travers sur la plateforme du camion pendant que l'opérateur va chercher la charge et attend à la vue de l'opérateur, c'est-à-dire à environ cinq (5) mètres (15 pieds) à gauche ou à droite de l'endroit où sera déposée la charge, mais jamais en face de la charge.
24. L'opérateur approche la charge et arrête la chargeuse à environ deux (2) mètres (6 pieds) du camion, les fourches repliées vers lui-même et en même temps, relevé de façon à voir les travers. Il fait signe au conducteur d'aligner les travers.
25. Une fois les travers alignés, le conducteur revient se placer à environ cinq (5) mètres (15 pieds) à gauche ou à droite de l'endroit où sera déposée la charge, mais jamais en face de la charge. Le conducteur fait alors signe à l'opérateur de déposer la charge.
26. L'opérateur dépose alors la charge. Si un travers se déplace, le conducteur fait un signe à l'opérateur qui recule la chargeuse à environ deux (2) mètres (6 pieds) du camion, les fourches repliées vers lui-même et, en même temps, relève de façon à voir les travers. Il fait signe au conducteur d'aligner les travers comme au paragraphe précédent. Il est strictement interdit au conducteur de se placer devant (vis-à-vis) la charge pendant que l'opérateur la dépose sur le camion pour quelques raisons que ce soit.
27. Lorsque le conducteur doit arrimer (attacher) les charges déjà déposées sur le camion, le conducteur doit attendre à une distance de cinq (5) mètres (15 pieds) tant que l'opérateur n'a pas fini de charger ou de manipuler les paquets et qu'il se soit éloigné.
28. Une fois le chargement complété, le conducteur avance son camion à l'endroit désigné par le préposé au chargement pour compléter l'arrimage. Il maintient une distance sécuritaire d'au moins trente (30) mètres (100 pieds) du second camion (s'il y a lieu) et met son frein d'urgence. Avant de lancer les câbles ou les courroies, il s'assure qu'il n'y a aucun risque de frapper une personne OU autre obstacle. Il procède à une vérification pour détecter toute défectuosité dans le système d'arrimage à la fin du chargement.
29. L'utilisation d'échelle ou d'escabeaux sur les semi-remorques est interdite en tout temps.

### Note

En tout temps, l'opérateur, le préposé au chargement et le conducteur doivent se positionner de façon à assurer leur sécurité et celle des autres.

# Compilation des réponses – Appel à tous # 229

Chargement sur des remorques dans un espace restreint

## PROCÉDURE – CHARGEMENT DE BOIS D'ŒUVRE

### Obligations



### Interdictions



- Durant la totalité de l'opération de chargement, l'opérateur de la chargeuse mobile « loader » et le préposé au chargement sont responsables de la coordination des travaux et de la sécurité dans l'aire de chargement.
- Seuls les conducteurs de camion sont admis dans la cour. Les passagers et les animaux de compagnie doivent demeurer à l'intérieur de la cabine du camion.
- Le chargement cessera automatiquement si l'opérateur de la chargeuse mobile « loader » remarque une des situations suivantes :
  - Ne voit pas le conducteur du camion
  - Le conducteur du camion ne porte pas les équipements obligatoires exigés (EPI)
  - Un comportement semble constituer un danger pour la santé/sécurité
- Le conducteur du camion conserve une distance sécuritaire de 5 m (15 pieds) en tout temps; Toujours attendre à la vue de l'opérateur et jamais devant la charge.
- En période hivernale, le déneigement des paquets est obligatoire AVANT le chargement.

**Tout manquement aux règlements ou comportements répréhensibles ou travail non autorisé seront automatiquement sanctionnés par des avis de suspension.**

# Compilation des réponses – Appel à tous # 229

Chargement sur des remorques dans un espace restreint

## ANNEXE 3

### OBJECTIF

L'objectif de cette procédure sur le chargement/déchargement des panneaux a pour but :

- De décrire les mesures à prendre avant, durant et après le chargement/déchargement;
- D'accroître la sécurité lors de cette tâche complexe;
- D'assurer la sécurité du personnel, des transporteurs et du matériel.

### RESPONSABILITÉ

La responsabilité de l'application de cette procédure incombe à tout employé, entrepreneur ou transporteur qui est présent sur le site. La responsabilité de faire respecter cette procédure incombe principalement au personnel de supervision du secteur de l'expédition, mais également à tout le personnel de l'usine témoin d'un enjeu de sécurité.

### CHAMP D'APPLICATION

- QUI ?            Opérateur de chariot élévateur, le transporteur, superviseur de l'expédition.
- FAIT QUOI ?    L'opérateur s'assure de l'inspection du chariot élévateur et opère le chariot élévateur.  
Le transporteur respecte les mesures de sécurité de l'usine et attache le chargement.
- OÙ ?            À l'expédition.
- QUAND ?        Lors de chargement/déchargement de panneaux.

### DÉFINITION

Par « chargement/déchargement des panneaux sur camion », on entend toute activité qui demande de mettre ou retirer des fardeaux sur une remorque ou véhicule à l'aide d'un chariot élévateur.

Rôles et responsabilités du camionneur :

- Avoir les équipements de protection individuels (EPI) obligatoire (chapeau, lunette, bouchons, gants, dossard ou vêtement avec bande réfléchissante, pantalon long et chaussures de sécurité;
- Texter le préposé à l'expédition, lorsque stationné à l'extérieur;
- Suivre les directives reçues par le préposé à l'expédition;
- Respecter les règles, procédures, consignes de sécurité de l'usine et s'assurer de signer le formulaire des consignes de sécurité (FO-243);
- Toute personne, enfant ou animal de compagnie, qui accompagne le camionneur autre qu'une personne en formation, à l'emploi du transporteur, doit rester en tout temps à l'intérieur du camion;
- Déplacer le camion si demandé par le préposé à l'expédition;
- Signer le registre de présence de l'usine (entrée, sortie);
- Donner au préposé les directives pour faire le chargement (où débiter et autres)
- Faire l'inspection du chargement avec le préposé une fois le chargement terminé;
- Aviser immédiatement s'il y a des anomalies sur les fardeaux;
- Signer le connaissance et en laisser une copie à l'expéditeur;
- Bien toiler et fixer le chargement à la remorque;
- Consigner le départ dans le registre de présence avant de quitter;



# Compilation des réponses – Appel à tous # 229

## Chargement sur des remorques dans un espace restreint

### Responsabilités du préposé à l'expédition

- S'assurer que l'inspection du chariot a été faite ou faire l'inspection avant de l'utiliser;
- Donner les directives d'entrées dans l'usine au camionneur;
- Faire remplir le formulaire des consignes de sécurité;
- S'assurer que la remorque est bien positionnée avant de débiter le chargement;
- S'assurer qu'aucun piéton ne se trouve dans la zone de chargement (autour de la remorque);
- Faire le chargement de la remorque en respectant les règles, procédures et les consignes de sécurité de l'usine;
- Faire déplacer la remorque si nécessaire pour le chargement;
- Faire l'inspection du chargement avec le camionneur une fois le chargement terminé;
- Rappporter toute anomalie en fonction des procédures déjà en place;
- Faire signer le connaissance et laisser une copie au camionneur.

### PROCÉDURE

#### Transporteur/Camionneur

- Le transporteur se stationne dans la zone prévue et texte au (xxx) xxx-xxxx et attend les instructions d'entrée dans l'usine;
- Reculer la remorque dans la porte qui a été attribuée par le préposé à l'expédition;
- S'assurer que la remorque est bien positionnée au centre de la porte;
- En sortant du camion, dans l'usine respecter les règles et signer le formulaire de consignes de sécurité (EPI obligatoire) référence FO-243;
- Signer le registre de présence à l'usine à son arrivée;
- Donner les instructions du chargement au préposé et retourner attendre dans son camion ou dans la salle d'attente à l'étage ;
- Il est interdit de rester à proximité de la remorque pendant le chargement;
- Après avoir reçu l'autorisation du préposé à l'expédition, faire l'inspection du chargement et rapporter immédiatement à ce dernier toute anomalie (coins cassés, fardeaux mal placés, etc.);
- Vérifier si le nombre de fardeaux inscrit sur le connaissance correspond au chargement;
- Signer le connaissance,
- Une fois la signature apposée au connaissance, le transporteur se rend responsable de l'état de son chargement;
- Laisser une copie à l'expéditeur;
- Le camionneur peut commencer à toiler et attacher son chargement tout en respectant les consignes de sécurité (formulaire de consignes de sécurité FO-243);
- Incrire l'heure de sortie sur le registre de présence avant de quitter.

#### Préposé à l'expédition

- Faire l'inspection du chariot élévateur avant, si celle-ci n'a pas déjà été faite;
- Répondre au texte du camionneur en lui donnant les directives d'entrées dans l'usine;
  - Dans quelle porte reculer;
  - S'assurer que le camion est bien positionné pour le chargement, si besoin faire déplacer le camion;
- Faire signer le FO-243 sur les consignes de sécurité de l'usine ainsi que le registre de présence.
- S'assurer avec le camionneur des consignes du chargement (où débiter le chargement et autres);
- Demander au camionneur de retourner attendre dans son camion ou dans la salle d'attente à l'étage;
- Faire le chargement de la remorque de façon sécuritaire;
  - Lors d'un chargement de 4X12, le faire un fardeau à la fois;
- Lorsque le chargement est terminé, faire l'inspection avec le camionneur. Si anomalie le rapporter, signer le connaissance ou si besoin demander au superviseur de signer ;
- Faire signer le connaissance au camionneur;

# Compilation des réponses – Appel à tous # 229

## Chargement sur des remorques dans un espace restreint

### Préposé à l'expédition (suite)

- Monter les toiles du camionneur sur le chargement (si besoin);
- Autoriser le camionneur à faire le toilage, l'attachage et autre selon les consignes de sécurité (FO-243);
- Si un camionneur reste après les heures de chargement (19h30) pour finaliser la fixation de son chargement en informer le superviseur de quart avant de quitter l'usine;

Si un camionneur ou chauffeur, dans l'exercice de ses fonctions, ne respecte pas les normes de sécurité, le transporteur s'exposera :

Premier avertissement Avis écrit de l'usine auprès du transporteur (cc. Corporatif);

Première récidive Avis écrit du Corporatif au transporteur. Celui-ci devra envoyer, par écrit, au Corporatif de même qu'à l'usine concernée, une mesure corrective afin de remédier au problème;

Deuxième récidive Convocation du transporteur au Corporatif;

Troisième récidive Avis écrit émis par le Corporatif aux usines sur la suspension de l'accréditation du chauffeur fautif et/ou transporteur.

Selon la gravité de la faute, (nom compagnie) se réserve le droit :

- D'expulser du site un camionneur sans préavis et le chargement sera annulé ;
- Demander la suspension immédiate du chauffeur pour une période de 5 jours et de retenir le paiement pour le voyage en cause.